

- Globale- Adaptée- Par élément



ZOOM sur la RT 2012

1er janvier 2013 - Elle s'applique : La RT 2012 s'est généralisée pour tous les permis déposés depuis le

aux bâtiments neufs

+

aux extensions et surélévation

supérieure à 150 m2 SHON RT ou à 30 % de l'existant inférieure à 150 m2 SHON RT et à 30 % de l'existant

+

aux travaux sur constructions existantes (y compris le changement de destination)



ZOOM sur la RT 2012

L'attestation : Qui l'établit ?

1 - au dépôt du permis

bioclimatiques, consommation d'énergie primaire, confort d'été) Le maître d'ouvrage atteste de la conception bioclimatique du bâtiment (besoins

2 - à l'achèvement du permis

performance du bâtiment dans le cadre d'un label haute performance énérgétique attestation est établie par un contrôleur technique, un diagnostiqueur habilité à document attestant qu'il a pris en compte la réglementation thermique. Cette ou un architecte réaliser un diagnostic de performance énergétique, l'organisme qui a certifié la Le maître d'ouvrage doit joindre à la déclaration d'achèvement des travaux un

L'attestation dans les deux cas est obligatoirement générée sur le site : Conformément à l'arrêté du 11/10/2011 WWW.RT-BATIMENT.FR



RT 2012 ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES SOUMISES A PERMIS DE CONSTRUIRE



RT GLOBALE

RT 2012 applicable

- attestation RT 2012 à joindre au dépôt du permis
- travaux (avec la DAACT) - attestation RT 2012 à joindre à l'achèvement des

